

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Août 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le vingt neuf août deux mil seize, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri - HERVIER Brigitte - JALLET Jean-Philippe – VALTY René – FONTAINE Joël - FAYET Noël – GUILLON Frédéric – CHAZEL Violaine – lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LOUSTALNIAU Olivier – GONCALVES Céline qui donne pouvoir à CHAZEL Violaine – THERMIDOR Sophie

Secrétaire de séance : JALLET Jean-Philippe

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste non permanent et autorise le recrutement d'un agent non titulaire en qualité d'ATSEM à l'école primaire, à temps partiel, pour une durée d'un an à compter du 5 septembre 2016.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal décide des virements de crédits sur le budget 2016.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE DONJON VAL LIBRE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec la Communauté de Communes Le Donjon Val Libre afin que cette dernière aménage un plateau multisports sur un terrain dont la Commune est propriétaire.

URBANISME – LEVEE DE L'ARTICLE L.111-4

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à la demande de permis de construire n° PC 0327416M0002 et la levée de l'article L.111-4 alinéa 4 du code de l'urbanisme.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal rappelle l'offre de vente du tracteur agricole CASE INTER 633 et de location du logement communal « B » (appartement de type F4 avec courette) libre de suite.

Fait à SORBIER, le 1^{er} Septembre 2016

Le Maire,
PUJOS Henri

